

DETTWILLER ROSENWILLER

Joyeux Noël
Meilleurs Vœux
pour 2022 !

Bulletin Municipal Décembre 2021



SOMMAIRE

Vie communale p	3
Environnement p	12
Éducation p	14
Solidarité p	16
Événements p	19
Information p	23
À vos Agendas p	24



Bulletin Communal trimestriel : Décembre 2021
Date de publication : 15/12/2021

Directeur de la publication :
M. Claude ZIMMERMANN, Maire

Publication : Commission Communication
Mise en page R. DIEBOLT - M. ANSTETT

Éditeur : Imprimerie Veit - Bouxwiller 
Impression sur papier recyclé

Photo Couverture : «Neige sur le Gebel»
photo Ch. ROBACH

Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce bulletin, des erreurs ne peuvent être exclues.

Permanence
des Adjointe le
SAMEDI MATIN
de 10h à 12h
sur rendez-vous.



«Aurore de Dettwiller» photo prise par Christian Jean Ernest ROBACH

ÉDITO

Chères habitantes et habitants de
Dettwiller-Rosenwiller,

L'année 2021 tire tout doucement sa révérence. La pandémie qui nous affecte, bouleverse nos habitudes, nos modes de vie, nos certitudes, dérange nos activités quotidiennes mettant entre parenthèses certains de nos projets.

Est-ce ces incertitudes qui règnent qui rendent les gens encore plus irrespectueux et irresponsables ?

Trop de fois, nous déplorons des incivilités concernant la vitesse, le stationnement anarchique, les déjections canines, les déchets abandonnés aux quatre coins de notre commune.

C'est en respectant les règles de savoir-vivre que chacun peut se sentir bien dans son environnement et dans son cadre de vie. La qualité de la vie dépend de la bonne volonté de chacun !

Ces actes ne doivent pas pour autant nous démotiver et nous freiner dans notre travail pour le développement harmonieux de notre commune tout en étant vigilants au réchauffement climatique, à la pollution, à l'érosion

de la biodiversité. Notre responsabilité à l'égard des générations futures est immense.

Différents projets sont en cours et verront le jour en 2022 : démarrage des travaux pour la réhabilitation du complexe sportif, inauguration du sentier du Ried, restauration des lavoirs.....

Il est important de saluer pour leurs actions, l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices des services municipaux et du Conseil municipal dont l'ambition est d'agir pour tous !

En attendant 2022 qui sera chargé sur le plan politique avec les élections présidentielles et législatives, gageons que les associations pourront reprendre pleinement leurs activités, proposer des moments de convivialités si importantes pour la cohésion entre toutes et tous.

D'ici là à toutes et tous, de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Bliewe gsünd !

Le Maire
Claude Zimmermann

"Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'Homme,
mais pas assouvir son avidité" (Gandhi)





SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 août 2021

• AFFAIRE FINANCIÈRE :

Création d'une commission Ad'hoc

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la création de la Commission Ad'hoc ouverture des plis et analyse des offres pour les marchés à procédures adaptées d'un montant supérieur à 25 000 € HT.

DÉSIGNE comme membre de cette commission, les membres élus suivants :

Membres de droits, M. Claude ZIMMERMANN - Maire de Dettwiller, Mme Monique GRAD-ORAN – Adjointe en charge des finances ainsi que l'adjoint en charge du dossier.

Membres titulaires

Mme Audrey KOPP
M. Christophe WENDLING
Mme Valentine FRITSCH

Membres suppléants

Mme Sandra HADAS
Mme Magalie ANSTETT
M. Alfred KLEITZ

La commission Ad'hoc se réserve le droit de désigner une personne du conseil municipal ayant une compétence dans ce domaine.

Règlement intérieur marché public

Le Conseil Municipal :

ADOpte le règlement intérieur portant l'application des dispositions du code de la commande publique.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal :

PRÉCISE les bénéficiaires de l'indemnité horaire de travaux, avec effet au 1er novembre.

Adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme et de la charte d'utilisation,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

• RESSOURCES HUMAINES

Recrutement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet, à raison de 23/35ème (annualisé) à compter du 1er Décembre 2021, pour les fonctions des écoles maternelles.

Recrutement d'un agent au sein du service technique :

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de la création d'un emploi d'agent technique à temps complet (35/35), en qualité de contractuel pour une durée d'un an à compter du 16 Décembre 2021.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique.

Recrutement agent technique à destination de l'école élémentaire

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet (8/35), en qualité de contractuel du 1^{er} octobre au 22 octobre 2021.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique.

• BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Règlement du Salon du livre

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du Salon du livre entre la commune organisatrice de la manifestation ainsi que les exposants.

du 11 octobre 2021

• Fonctionnement du Conseil Municipal

Installation d'un nouveau conseiller municipal.

Le Maire informe le conseil municipal de l'installation de Madame Lucie Meier comme conseillère municipale suite à la démission de Madame Isabelle Murer.

• Affaires financières

Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre budgétaire global.

Dématérialisation des actes budgétaires

Le Conseil Municipal :

DONNE un accord de principe à la dématérialisation des actes budgétaires remplaçant le document budgétaire papier ayant valeur probante.

Modification de l'Indemnité horaire pour travaux supplémentaires – I.H.T.S

Le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération en date du 30 août 2021 relative

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable sur le site de la Commune :

www.dettwiller.fr



aux précisions de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires.
MODIFIE les conditions de l'indemnité horaire de travaux supplémentaires, avec effet au 1er novembre 2021.

Gratuité de la bibliothèque

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la gratuité des cotisations de la bibliothèque, à compter du 1er janvier 2022.

• **Domaine et patrimoine**

Validation de l'Avant-Projet Sommaire du bâtiment du Complexe sportif

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avant-projet sommaire du bâtiment du complexe sportif.

AUTORISE le démarrage de l'avant-projet définitif du bâtiment du complexe sportif.

Validation de l'implantation de la borne « Serment de Koufra »

Le Conseil Municipal :

AUTORISE l'implantation de cette borne au droit du collège Tomi Ungerer de Dettwiller, le long de la RD 232.

Projet acquisition foncière de l'ancienne usine SCHIRM

Le CAUE a été missionné pour analyser le terrain de l'ancienne usine SCHIRM, avec l'accord des propriétaires. Le site SCHIRM est un bâtiment patrimonial avec un fort potentiel, et de par sa localisation présente un enjeu fort pour la commune. L'acquérir et le réhabiliter pourrait viser plusieurs objectifs.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à engager les négociations avec les propriétaires

AUTORISE le Maire à engager une demande auprès de France Domaines

AUTORISE le Maire à déposer toute demande de subvention et appel à manifestation d'intérêt

AUTORISE le Maire à engager les consultations en vue d'améliorer la connaissance du site avant acquisition de l'immeuble.

Projet acquisition foncière de la synagogue de Dettwiller

La synagogue est un bâtiment patrimonial avec un fort potentiel et de par sa localisation. L'acquérir et le réhabiliter présente un enjeu fort pour la commune.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à engager les négociations avec les propriétaires,

AUTORISE le Maire à déposer toute demande de subvention et appel à manifestation d'intérêt,

AUTORISE le Maire à engager les consultations en vue d'améliorer la connaissance du site avant acquisition de l'immeuble.

Convention de mise à disposition d'un terrain par la commune au profit de la communauté de communes du pays de Saverne

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ouverture de voirie pour travaux de branchement

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de maintenir l'interdiction de réouverture de tranchées dans les chaussées pour une période de 5 ans,

DÉCIDE d'introduire les dérogations suivantes à cette interdiction, dans les cas suivants :

- Pour des travaux non prévisibles par des opérateurs de réseaux (rupture de canalisation)
- Changement de propriétaire après réfection de la voirie,
- Riverain confronté à une chaudière défectueuse, qu'il est nécessaire de changer par exemple pour une chaudière au gaz (notamment chaudière fioul)

DÉCIDE de privilégier lors des dérogations susvisées, d'imposer le principe de fonçage non destructif du revêtement sur le linéaire de voirie possible, sous réserve que techniquement et économiquement cette solution soit proportionnée à l'importance des travaux.

Cession de terrain au SDEA dans le cadre du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

Le Conseil Municipal :

DONNE un accord de principe quant à la cession à titre gratuit d'une partie des parcelles communales sis section 55, parcelles n°80, 81, 82 et 83 nécessaires à l'implantation de la digue.

Création d'un groupe de travail élargi pour le projet de jardins partagés

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire ou l'adjoint en charge de ce projet à lancer un appel à candidature visant à créer un groupe de travail élargi à la population dans le cadre de ce projet de jardins partagés.

Création d'un groupe de concertation sur la politique de déplacement doux sur la commune

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire ou l'adjoint en charge de ce projet à lancer un appel à candidature visant à créer un groupe de concertation sur la politique de déplacement doux.

Avenant au bail du logement des ateliers

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la conclusion d'un avenant régularisant les baux

AUTORISE la conclusion du bail au nom unique de Madame

URBATZKA Sandra,
AUTORISE l'intégration dans le bail d'un espace vert clôturé de la commune de DETTWILLER.

Création de conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en place d'un conseil des jeunes.

Charte du conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la charte du conseil municipal des jeunes.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable sur le site de la Commune : www.dettwiller.fr



Dématérialisation SVE ADS

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier.

C'est le principe de Saisine par Voie Électronique (SVE).

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont DETTWILLER, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps.

Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 4 MARS 2022

(Il faudra prévoir un justificatif d'identité et
un justificatif de domicile de - de 3 mois)

- En mairie
- par internet sur service-public.fr
- par courrier (Formulaire CERFA I2669*02 à télécharger sur service-public.fr)

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
10 ET 24 AVRIL 2022

**NOUVEAUX
HORAIRES**

La Mairie vous
accueillera dorénavant

- Lundi, Mardi, Vendredi
de 9h-12h et de 16h-18h
- Mercredi
de 8h-12 et de 16h-18h
- Jeudi
FERMÉE au public



L'ACCUEIL des nouveaux arrivants

La Commune de Dettwiller invite ses nouveaux résidents à se présenter à l'accueil de la **Mairie pour se déclarer.**

Cette première visite sera l'occasion d'obtenir des informations sur la vie communale, les différentes démarches et inscriptions :

Munissez-vous :
d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pensez à prendre rendez-vous au
03 88 91 40 21

À l'inverse,

les personnes quittant la commune doivent également le signaler en mairie.



du 20 janvier au 19 février 2022

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune et déterminer la population officielle de notre commune.

De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population.

Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Du 20 janvier au 19 février 2022, 5 agents recenseurs recrutés par la commune et formés par l'INSEE se présenteront chez vous.

La technique de recensement ne change pas. Du 20 janvier au 19 février 2022, un agent recenseur, recruté par la Mairie et formé par l'INSEE, se présentera à votre domicile, muni de sa carte, pour vous recenser. Deux choix sont possibles : distribuer un questionnaire papier qu'il viendra reprendre quelques jours plus tard ou donner une notice et un code d'accès à internet pour remplir le document en ligne.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site :	Si vous répondez sur les documents papier :
<p>www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ».</p> <p>Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe, pour vous connecter.</p> <p>Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise.</p> <p>Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles.</p> <p>Ensuite vous n'avez qu'à vous laisser guider.</p>	<p>Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage.</p> <p>Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il passera ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.</p> <p>Vous pouvez également les envoyer en mairie ou à la Direction Régionale de l'INSEE</p>

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal. Ainsi le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.





PÉRIODE HIVERNALE et déneigement des rues



A l'approche de la période hivernale quelques petits rappels

L'hiver approche avec les risques d'événements neigeux ou de verglas. Lors de ces événements, le maire, avec les moyens de la commune est chargé d'ordonner les opérations de nettoyage et de déneigement sur l'ensemble des voies. Néanmoins, la commune de Dettwiller Rosenwiller est traversée par des routes départementales dont la gestion est assurée par la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace). Le travail de remise en état des voies de circulation après un événement neigeux ou de verglas est-il porté par plusieurs intervenants. Dettwiller dispose d'un contournement routier, cependant les routes départementales à l'intérieur de notre commune ne sont donc pas traitées prioritairement par la CEA. Celle-ci est amenée à hiérarchiser les interventions sur son réseau routier selon l'importance des voies.

Le maire peut-il décider de prioriser les opérations de déneigement ?

Oui, au titre de ses pouvoirs de police et en fonction des moyens de la commune, la mise en place du service de déneigement s'effectue selon les niveaux de priorité. Il est difficile pour une commune rurale, d'assurer le déneigement de l'ensemble de son réseau routier, particulièrement en cas d'épisode neigeux de longue durée ou d'événement plus conséquent.

Les risques de dérapage dus au verglas sont la plupart du temps regardés comme des risques habituels contre lesquels il appartient aux usagers de se prémunir en prenant toutes les précautions utiles. La présence du verglas sur un itinéraire ne constitue pas un défaut d'entretien normal de nature à engager la responsabilité de la commune. Celle-ci n'est pas tenue immédiatement

de traiter la chaussée par salage ou sablage systématique, ni même de signaler le danger.

L'usage du sel

La position aujourd'hui adoptée par de nombreuses collectivités, est de limiter l'usage du sel, car il porte préjudice aux écosystèmes et à l'environnement (nappe phréatique notamment). Il faut également savoir que les sels de déverglacement endommagent les structures en béton et les trottoirs en cas d'épandage intensif. Ainsi est-il communément admis de limiter fortement l'usage du sel pour des événements neigeux en traitant la neige par raclage, et de réserver l'usage du sel pour des événements de type verglas. Mais cette approche se fait évidemment avec discernement, et au coup par coup, selon la nature de l'événement.

Comment sont organisées les priorités ?

Le maire assure le déneigement selon l'importance et la nature de la circulation publique sur les voies, ainsi que des fonctions de desserte de celle-ci. Pour les événements exceptionnels, les moyens humains et matériels de la commune n'étant pas extensibles, cette hiérarchisation des priorités se fait selon l'importance et le niveau de fréquentation des espaces concernés, ainsi que leur caractéristique plus ou moins dangereuse (carrefours, rue en pente, etc.).

Les riverains et le déneigement de leurs trottoirs

En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. La commune peut prescrire par arrêté l'obligation de déneigement. C'est le cas pour la commune de Dettwiller Rosenwiller. Il est recommandé aux riverains de ne pas pousser la neige sur la chaussée.

Des services à l'œuvre dès les premières heures

En cas d'événements neigeux ou de verglas, nos équipes sont à l'œuvre dès les premières heures, et font leur possible pour vous permettre de vous déplacer en toute sécurité.

Néanmoins en période hivernale, équipez-vous en conséquence. En cas d'événements climatiques, essayez en premier lieu de différer vos déplacements, et si vous ne pouvez l'éviter, restez vigilants. En effet, malgré tous les moyens mis en œuvre par les collectivités, aucune garantie ne peut être apportée pour répondre à toutes les situations.



NOUVEL AGENT TECHNIQUE



Toujours disposés à rendre service et, proche de l'attente de nos concitoyens, les agents du service technique toujours à pied d'œuvre voient leur équipe nouvellement consolidée.

Pascal HEINTZ, le patron de l'équipe technique, a fait évoluer son effectif depuis novembre.

Guido JAEGER, à la fin de sa période d'apprentissage, a validé avec succès son C.A.P. et fait désormais partie de l'équipe en qualité d'agent polyvalent du service technique.

Jérôme JACOB, nous a rejoints ! Il met ses compétences au bénéfice de notre commune. Il complète également l'équipe depuis début novembre.

Nous sommes heureux de les accueillir, Guido dans le cadre de ses nouvelles missions et Jérôme à la découverte de la diversité des tâches au sein de notre commune.

Confiants, nous leurs souhaitons une belle réussite dans le cadre de leurs missions.

CITROUILLE & SUCRES D'ORGES

Avec l'arrivée de l'automne, nos « invités » ne sont pas passés inaperçus aux abords des carrefours du village.

Comme ce couple « Tharéisie et Philomène » trônant sur leur charrette à regarder les feuilles aux couleurs automnales couvrir les sols.

Nos jeunes amoureux ont gentiment laissé leur place à d'autres créatures, fin novembre, pour que notre commune entre tout doucement dans la magie de Noël.

Merci aux élus, au personnel du service technique et à tous les bénévoles qui s'activent tout au long de l'année pour égayer Dettwiller.

La commune remercie également les généreux donateurs pour les sapins offerts.





JOYEUX ANNIVERSAIRE !!

Décembre

• 01/12/1933 - 88 ans
Marie MENGUS née WENDLING

• 04/12/1930 - 91 ans
Joseph René GANTZER

• 04/12/1935 - 86 ans
Roger STUTER

• 12/12/1929 - 92 ans
Lucie KISTER née BINTZ

• 17/12/1935 - 86 ans
Raymond MICHEL

• 18/12/1924 - 97 ans
Marthe DAULL née FEIDT

• 21/12/1932 - 89 ans
Marie-Louise OTT née BURG

• 21/12/1931 - 90 ans
Madeleine DENNI née COMARTIN

• 24/12/1927 - 94 ans
Léon WEISSENBACH

• 28/12/1933 - 88 ans
Jean-Paul WANTZ

• 30/12/1928 - 93 ans
Marie-Louise KREUTZMANN

Janvier

• 02/01/1933 - 89 ans
Anne LALY née LAUER

• 08/01/1932 - 90 ans
Yvonne ROHRBACHER née LAPP

• 09/01/1926 - 96 ans
Marthe LANTZ née HUNTZICKER

• 18/01/1935 - 87 ans
Emma TRIPP née GOERIC

• 20/01/1937 - 85 ans
Mélanie KOBER née BIEBER

• 21/01/1936 - 86 ans
Denise WALTER née DEBES

• 23/01/1933 - 89 ans
Jean-Jacques BRUCKER

Février

• 02/02/1936 - 86 ans
Mercédès STEINMETZ née BLOSSER

• 03/02/1933 - 89 ans
Liliane SOLT née WENDLING

• 05/02/1936 - 86 ans
Marie-Anne WEISS née KAUFMANN

• 06/02/1928 - 94 ans
Marie-Thérèse FEIDT née BOEHM

• 08/02/1934 - 88 ans
Jacqueline ZIMMERMANN née WENDLING

• 11/02/1935 - 87 ans
Christiane KIEFFER née BURG

• 17/02/1933 - 89 ans
Marthe GSTALTER née MENGUS

• 19/02/1933 - 89 ans
Anne LUDWIG née KERN

• 22/02/1932 - 90 ans
Marie WEISSENBACH née MARTZ

GRANDS ANNIVERSAIRES !



Mme Andrée STRUB née RICHERT le 24 octobre 1931 à Steinbourg a eu la joie de fêter ses 90 ans.

Elle s'est mariée avec Charles STRUB de Dettwiller. De leur union sont nés trois enfants actuellement toujours près d'elle au quotidien.

Durant de nombreuses années, elle aimait recevoir de grandes tablées, concocter de très bons plats, s'adonner à la pâtisserie, préparer les traditionnels bredeles et le théâtre alsacien.

Aujourd'hui elle se réjouit toujours encore des visites de ses proches et amis.

Mme Liliane Kuhn née le 20 Décembre 1931 a eu le plaisir de fêter ses 90 ans.





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- 12/09/2021 - **Valentin**
fils de Rita KRAEMER et Thomas BACCIALONE
- 14/10/2021 - **Auguste**
fils de Jennifer KRIEGER et Fabien BERRY
- 25/10/2021 - **Nolann**
fils de Cindy SCHWEYER et Charles GRABOW
- 06/11/2021 - **John**
fils de Alice LEPELIER et Kevin BOURGAIN
- 22/11/2021 - **Alya**
fille de Sabrina RICKLING et Jason BOLLENBACH

Mariages



- ♥ Le 26/06/2021
Cindy SKLI et Geoffrey WITTMANN
- ♥ Le 25/09/2021
Virginia LEUTHNER et Frédéric ROUVELOUX
- ♥ Le 16/10/2021
Peggy WENDLING et Gilles DEBES

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- 10/10/2021
Raymond Gérard LUDWIG (68 ans)
- 19/10/2021
Alice Marguerite PHILLIPPS née STROH (94 ans)
- 26/10/2021
VOLLMER Marthe née KOLB (92 ans)
- 9/11/2021
Hortense KOLB née KORMANN (88 ans)
- 10/11/2021
Simone BENDER née WOLFFER (87 ans)
- 12/11/2021
Francine JUCHS née MUHL (62 ans)
- 19/11/2021
Berthe MULLER née BENDER (95 ans)
- 24/11/2021
Jean-Claude HUARD (69 ans)
- 01/12/2021
Berthe MECKLING née TRAUTMANN (77 ans)



Toujours et encore des INCIVILTÉS !!

De nouvelles incivilités ont été constatées ces derniers jours, aux abords de certains conteneurs à verre de la commune. Elles sont en constante augmentation et engendrent la mobilisation des agents municipaux pour les ramasser.

Pour rappel, le dépôt sur la voie publique ainsi qu'autour des conteneurs n'est, en aucun cas, autorisé.

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

À cause des incivilités de certains, notre cadre de vie se dégrade. RESPECTER l'environnement c'est assurer une MEILLEURE QUALITÉ de vie pour tous.

Pour cela, il est nécessaire de ne pas venir déposer des encombrants ou autres objets destinés à la déchèterie aux conteneurs.

Par ailleurs, l'abandon illégal de déchets par des particuliers ou des professionnels n'a aucune raison de persister, car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte et d'élimination appropriée.



Jardins partagés sur Dettwiller : un projet participatif ouvert à toutes les bonnes volontés

La municipalité et notamment la commission transition écologique a engagé les phases préalables à la mise en route d'un projet de « **Jardins Partagés** ».

En effet, la commune souhaite s'engager dans la « Création de nouveaux jardins partagés » qui pourront bénéficier aux habitants de notre commune.

Ce projet doit être construit et porté dès le début par ceux qui le feront vivre, à savoir les habitants de notre commune.

Par délibération du conseil municipal, un dossier de demande de subvention avait été déposé, et la réponse très favorable apportée par les services de l'Etat nous permet aujourd'hui, d'engager une phase plus opérationnelle :

cela commence par le montage du groupe de pilotage de ce projet.

Le conseil municipal d'octobre 2021 a donné son feu vert pour l'engagement de cette phase.

Pour un projet participatif et citoyen, n'hésitez pas à vous engager !



Si vous souhaitez participer à ce beau projet : info@dettwiller.fr ou par téléphone à la mairie



Déplacements doux sur la commune : faire participer les usagers

La municipalité et notamment la commission transition écologique a engagé une politique de transition vers plus de déplacements doux, à travers des projets de pistes cyclables et un futur déploiement de stationnements vélos.

Un certain nombre de projets sont donc engagés, mais avant leur mise en œuvre il est essentiel de conforter ou mettre en perspective ces orientations avec le regard experts des usagers et des habitants. Ces projets qui doivent bénéficier aux habitants de notre commune, ne peuvent se construire sans faire appel à l'expertise des principaux intéressés, à savoir les usagers.

Le conseil municipal d'octobre 2021 a donné son feu vert pour la **«Création d'un groupe de concertation sur la politique de déplacement doux sur la commune»**.

Cet appel à candidature vise le montage d'un comité de

pilotage et de concertation de la politique de déplacements doux sur la commune. Ce comité sera formé d'usagers, d'habitants et d'élus et se réunira de façon régulière pour faire le point sur cette thématique et faire remonter les attentes.

Pour des projets participatifs et citoyens, n'hésitez pas à vous engager !

Si vous souhaitez participer à ce beau projet :

info@dettwiller.fr
ou par téléphone à la mairie





INSCRIPTIONS SCOLAIRES «RENTRÉE 2022/2023»

Enfants nés en 2019 : l'inscription à l'école maternelle, pensez-y dès début 2022

L'INSCRIPTION SCOLAIRE SE FAIT EN 2 ÉTAPES

1

AUPRÈS DE LA MAIRIE

Sur rendez-vous aux jours et heures d'ouverture de la Mairie

du 1^{er} au 15 mars 2022

Vous devez nous fournir les pièces suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (EDF, GDF de - de 3 mois)
- Carnet de santé de l'enfant
- 1 photo d'identité de l'enfant
- Demande dérogation pour les enfants non domiciliés à Dettwiller



2

AUPRÈS DE L'ÉCOLE

Inscription définitive auprès de la directrice sur rendez-vous.

DEMANDE DE DÉROGATION

Pour les enfants n'habitant pas la commune, il est obligatoire de remplir une demande de dérogation à télécharger sur le site www.dettwiller.fr



Une réunion d'information pour la rentrée 2022 a eu lieu le 2 décembre 2021. Cette réunion a été l'occasion d'informer les parents de nos futurs écoliers sur la section bilingue franco-allemande qui existe à Dettwiller.

Si vous vous posez encore des questions sur ce cursus (nombre d'heures d'allemand, matières enseignées, avantages pour votre enfant...), n'hésitez pas à consulter les liens ci-dessous :

- **L'académie de Strasbourg** vous propose les présentations suivantes :

Une vidéo de présentation des offres d'enseignement de l'allemand dans l'Académie de Strasbourg.

<https://tube-strasbourg.beta.education.fr/videos/watch/c6e7e415-3ba6-4280-a36c-d2165cce4d16>

Une foire aux questions (FAQ) :

<https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/faq-enseignement-de-lallemand-dans-lacademie-de-strasbourg/#c66018>

- **ELTERN** Alsace propose un cycle de visioconférences d'informations axé sur l'enseignement bilingue dans les écoles à destination des parents d'enfants nés en 2019, 2018 et 2017 et qui souhaiteraient inscrire leur(s) enfant(s) dans un cursus bilingue paritaire.

Pour répondre à vos questions et vous permettre de décider en toute connaissance de cause,

**ELTERN Alsace propose des VISIOCONFÉRENCES sur Zoom,
le mardi ou le jeudi de 19h30 à 20h30
du 11 janvier 2022 au 3 février 2022 inclus.**

L'inscription à l'une de ces visioconférences s'effectue ici :

<https://www.eltern-bilinguisme.org/fr/nous-contacter/reunions/>



L'ENSEIGNEMENT BILINGUE (FRANÇAIS / ALLEMAND)

dans l'académie de Strasbourg



Photo: © Jean-Marc Hausmann - Strasbourg - Réseau Cerdic



OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

L'enseignement bilingue doit permettre l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue allemande en **développant chez l'élève, tout au long du cursus, les compétences langagières, grâce à un enseignement de l'allemand et de disciplines en allemand.**

Les objectifs des disciplines enseignées en allemand correspondent aux programmes de l'école primaire définis par le ministère de l'Éducation nationale. Le programme d'enseignement est **le programme français dans son intégralité.**



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

- L'enseignement bilingue démarre dès l'école maternelle et se poursuit jusqu'en fin d'école élémentaire.
- L'enseignement bilingue repose sur la **parité horaire dans les deux langues**: 12 heures en français et 12 heures en allemand. L'allemand est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement.
- L'enseignement bilingue est généralement assuré par deux enseignants chargés respectivement de l'enseignement en français et en allemand. Cet enseignement est organisé sur le principe de l'alternance des langues par journée entière ou par demi-journée.

LUNDI	Allemand
MARDI	Français
MERCREDI	Semaine 1: Allemand Semaine 2: Français
JEUDI	Allemand
VENDREDI	Français

- À l'école maternelle, tous les domaines d'apprentissage se déclinent dans les deux langues.
- À l'école élémentaire, **l'ensemble des domaines disciplinaires est équitablement partagé en deux.**

CONTINUITÉ AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

- À l'issue de l'école élémentaire, les élèves poursuivent leur scolarité dans le collège bilingue du secteur. Les collégiens bénéficient tous de 4 heures d'allemand, auxquelles s'ajoute un enseignement en langue allemande de disciplines autres que linguistiques [mathématiques, histoire-géo, SVT, EPS...] en fonction des ressources humaines propres à chaque collège.
- À l'issue du collège, deux poursuites de cursus sont proposées aux élèves après procédures d'admission:
 - **Au lycée général et technologique**: réseau binational Abibac (délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur en série S, ES ou L) ou enseignement de disciplines autres que linguistiques en allemand dans le cadre d'une section européenne.
 - **Au lycée professionnel**: dispositif académique Azubi-bacpro (co-qualification professionnelle reconnue en France et en Allemagne).



LIEN ÉCOLE - FAMILLE

- Pour être pleinement efficace, il est vivement recommandé que **l'apprentissage bilingue se poursuive de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.**
- Le parcours bilingue est facilité par un **contact familial régulier** avec l'environnement germanophone: des émissions en allemand (radio et télévision), des visites dans les pays voisins, des activités culturelles en allemand ou en dialecte favoriseront l'apprentissage de la langue allemande.
- Il est également conseillé aux familles dialectophones **de recourir à l'emploi du dialecte** avec leurs enfants en vue de soutenir le projet bilingue par cette pratique linguistique.
- L'Éducation nationale soutient le projet bilingue des parents pour leur enfant à travers différentes actions:
 - informations aux familles,
 - accompagnement des élèves dans leurs apprentissages,
 - aide personnalisée aux élèves des classes bilingues.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser:

- à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Bas-Rhin - Mission langues - Tél. 03 69 20 93 20 - Courriel: bilingue67@ac-strasbourg.fr
- Haut-Rhin - Bureau ERI - Tél. 03 89 21 56 08 - Courriel: eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr

10 RAISONS D'APPRENDRE L'ALLEMAND

1. Les dialectes alsaciens comme l'allemand, leur langue de référence, font partie du **patrimoine linguistique** de notre région qu'il convient de sauvegarder.
2. L'allemand est la langue la plus parlée dans l'Union européenne.
3. L'allemand est la deuxième langue la plus utilisée dans le monde scientifique.
4. La proximité des régions germanophones allemandes et suisses dans l'espace du Rhin Supérieur, permet des contacts réguliers et facilite les relations interculturelles transfrontalières.
5. L'apprentissage de l'allemand est un **tremplin pour l'apprentissage d'autres langues** et l'ouverture à d'autres cultures.
6. L'allemand n'est pas plus difficile à apprendre que d'autres langues.
7. L'allemand est une langue germanique, tout comme l'anglais: les deux langues ont les mêmes racines.
8. Le français, l'allemand et l'anglais sont trois langues complémentaires qui offrent autant de passerelles vers d'autres langues et cultures.
9. Comprendre et parler l'anglais, c'est bien mais non suffisant, connaître **l'allemand constitue une plus-value.**
10. L'Allemagne est le premier partenaire économique de la France. Dans la recherche d'un emploi, l'allemand est un atout précieux!



ATELIER MÉMOIRE EN JEU !

des Places sont encore disponibles



LA COMMUNE DE DETTWILLER
VOUS INVITE À

L'ATELIER MEMOIRE EN JEU !

Entraîner son cerveau à partir d'une méthode amusante et ludique sur tablette tactile !

Chaque séance de 2h se compose d'apports théoriques, de petits jeux collectifs, d'utilisation d'un programme de stimulation cognitive sur tablette tactile de manière individuelle et adaptée à chacun et de temps d'échanges.

L'atelier se déroule en petit groupe de 10 participants maximum, permettant la convivialité et l'accompagnement individuel de chaque participant.

Animé par le Service d'Animation/Prévention de l'Abrapa :

Les vendredis du
7 janvier 2022 au 11 février 2022
de 14h à 16h

A la Mairie de Dettwiller
23 Rue de la Gare, 67490 Dettwiller

Renseignements et inscriptions à auprès de la Mairie
au **03 88 91 40 21**

Sur inscription uniquement / Gratuit (financé par La
Conférence des Financeurs d'Alsace)



les Ateliers
Prévention abrapa

LA BABELSTUB



Groupe de discussion «La Babelstüb» La parole aux aidants.

Les ateliers Babelstüb, interrompus par la crise sanitaire, ont repris courant octobre en présentiel.

Vous aidez un proche en perte d'autonomie (parents, conjoint, voisin...) et vous avez envie d'échanger sur votre quotidien d'aidant avec des personnes qui partagent la même réalité quotidienne, vous avez des interrogations, alors venez participer au groupe de discussion «**La Babelstüb**»

Ces ateliers sont encadrés par Martine HABY, psychologue. Ils se tiennent une fois par mois tout au long de l'année et sont gratuits.

Inscription : Mairie au **03 88 91 40 21**

Horaires : 14 h à 16 h

Lieu : Ancienne école
17 rue Principale - Rosenwiller

Programme des prochains ateliers de
la Babelstüb :

- ★ 11 janvier : Faut-il aménager son domicile ?
- ★ 01 février : Comment devenir le parent de la personne aidée.
- ★ 01 mars : Comment préserver son autonomie.
- ★ 05 avril : Promenade sur un thème à définir.
- ★ 03 mai : Réflexions autour d'un ouvrage.
- ★ 08 juin : Que nous apportent les philosophies du soin dans l'accompagnement d'une personne dépendante ?
- ★ 11 juillet : Promenade sur un thème à définir



LE DERNIER WEEKEND DE NOVEMBRE RIME AVEC SOLIDARITÉ

Les 27 et 28 novembre, les membres du CCAS, les élus ont récolté des denrées alimentaires et des produits d'hygiène dans un contexte de forte augmentation de la précarité.

Une fois par an, la Banque alimentaire organise sa collecte nationale pour reconstituer ses stocks et de la redistribuer toute l'année dans le département pour que cette aide revienne à un bénéficiaire proche de chez vous.

Un grand MERCI aux bénévoles ainsi qu'à tous les généreux donateurs !



PLAN GRAND FROID

Inscrivez-vous ou vos proches sur le registre !

Après le Plan canicule cet été, la Commune de Dettwiller et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'associent pour **préparer le Plan grand froid**. Destiné à venir en aide aux personnes vulnérables ou isolées en cas de températures hivernales extrêmes.

Ce dispositif s'adresse notamment aux personnes : âgées, en situation de handicap, ou souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes...

Grâce au registre des personnes vulnérables, le CCAS prend régulièrement contact avec les personnes inscrites, par téléphone ou lors de visites à domicile.

Pour vous inscrire sur le registre, ou l'un de vos proches, contactez la

Mairie au 03 88 91 40 21

ou par mail : info@dettwiller.fr.

Les permanences Sociales

Mme LIFA Zohra
tous les 15 jours

Les lundis matins de 9h à 12h
à partir du 8 novembre

Sur RDV uniquement au :

03 69 33 20 04

M. Hervé HUGEL
CARSAT tous les

Tous les mardis matins
de 9h à 12h

Sur RDV uniquement au :

03 88 07 39 53

Mme Valérie HOFFNER
UNIAT

Tous les 3èmes jeudis des mois impairs
de 10h à 12h

Sur RDV uniquement au :

03 88 15 00 05

Bureau des
Permanences Sociales

32 rue de la Haute
Montée
67490 DETTWILLER



DON pour les enfants malades

L'Association La ligue de l'Espoir présidé par Albert Génin à Dettwiller a fait son 1er don.

Créée il y a un peu moins d'un an et malgré la conjoncture sanitaire, le président et les membres de l'association ont mené régulièrement de petites actions lors du marché alimentaire du dimanche matin : ventes de vin chaud, de gâteaux, de fleurs, de tombolas entre autres. La mairie leur a aussi permis de tenir une buvette et la restauration lors du marché nocturne le 14 août dernier.

Albert Génin et l'adjointe au Maire Danièle Meyer ont remis un **chèque de 1000 € au Professeur Patrick LUTZ président de l'ARAME** (Association Régionale d'Actions Médicales et sociales pour les Enfants atteints d'affections malignes : www.association-aramé.fr) qui est une association caritative directement basée à l'hôpital de Strasbourg.

Sa mission principale consiste à améliorer le quotidien des enfants atteints de cancer et de maladies du sang.

Pour continuer à soutenir les enfants malades, La ligue de l'Espoir a organisée une bourse aux jouets le dimanche 28 novembre à la salle polyvalente de Dettwiller et tenu également un stand au marché de Noël le samedi 11 décembre 2021.



Venez passer un agréable moment :

Les samedis de 14h à 16h

Semaines paires

À la salle Socio-éducative.



CLUB TRICOT

Le Club tricot a repris les aiguilles en main !

Tricoter en groupe, pour soi, pour ne pas tricoter seul(e), pour apprendre, échanger des idées, des modèles, tels sont les objectifs du «Club de Tricot».

Vos réalisations pourront profiter aux personnes en difficulté grâce au don fait à l'association des « Amis sans Frontières ».



Un moment de convivialité et de solidarité au rythme d'une maille à l'endroit, une maille à l'envers...



Inauguration de la BORNE de KOUFRA

Dans le cadre du 80^{ème} Anniversaire du Serment et labélisation de la route du sous groupement ROUVILLOIS, plusieurs cérémonies de commémoration de la Libération, d'inauguration de la borne du Serment de Koufra ont eu lieu dans notre région.

La cérémonie de Dettwiller s'est déroulée le Lundi 22 Novembre 2021, aux droits du collège.

Notre commune a accueilli, pour ces cérémonies, une délégation de la fondation Philippe Leclerc De Hautecloque, présidé par Le Général MICHEL et de Madame le Maire de Saint-Martin de Varreville, Ghyslène LEBARBENCHON, également présents.

Madame Odile NEOUZE, fille du Général ROUVILLOIS, Madame Isabelle De HAUTECLOQUE, petite fille du Général LECLERC, Monsieur Joseph DEBRAY fils du Général DEBRAY, nous ont honorés de leur présence.

Sous la houlette de Thomas DIEBOLT Maître de Cérémonie, cet évènement était marqué par la présence de Monsieur Patrick HETZEL député de notre circonscription, des élèves de 3^{ème} du collège Tomi UNGERER et leurs professeurs d'histoire. Également présents, Monsieur AMEREIN, Principal du collège, Monsieur ZIMMERMANN, Maire de notre commune, des élus et bien d'autres personnalités issues du monde militaire, d'associations patriotiques et civiles.

Une délégation de reconstituants, avec le convoi historique des « **Passeurs de Mémoire** » présents avec leurs Jeep et Dodge, en tenue d'époque, a donné une dimension authentique et en couleur de ce que l'on connaît en noir et blanc...



Pourquoi la cérémonie a eu lieu à proximité du Collège ?

Tout simplement parce que le Collège se trouve aux abords de la route historique, voie par laquelle les troupes du Lieutenant-colonel ROUVILLOIS sont arrivées pour libérer notre village, voilà 77 ans. Il était indéniable d'y faire participer les élèves dans le cadre de leur programme scolaire.



Un peu d'Histoire :

Mercredi 22 novembre 1944 vers 9h les dernières troupes allemandes quittent Dettwiller.

Les premiers chars arrivent dans la matinée, des coups de canon sont tirés qui ont fait plusieurs victimes.

L'objectif était de prendre les ponts du canal de la Marne au Rhin avant que les Allemands ne les détruisent. La destruction de ces ponts aurait fortement ralenti la progression vers Strasbourg de la 2^{ème} DB du Général LECLERC.

À 12h30 le village était libéré.

Dettwiller libérée par les Français, une exception, la raison pour laquelle nous avons souhaité rendre un hommage particulier à la 2^{ème} Division Blindée en cette année du 80^{ème} anniversaire du Serment de Koufra.

En voici le texte :

Le SERMENT de KOUFRA Le 1er Mars 1941, le colonel Leclerc avec 300 soldats venus du Tchad, prend de vive force le fort italien de l'oasis de Koufra situé dans le Sud de la Libye. C'est la première victoire de nos armées, sous commandement français, après la terrible défaite de 1940.

Le Colonel réunit le lendemain ses hommes dans le fort et fait hisser le drapeau français. Durant cette cérémonie, il leur dit « jurons de nous arrêter que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront à nouveau sur la cathédrale de Strasbourg ».

Le serment de Koufra va transcender les gars de Leclerc, tout au long des 3 années et demie de combats qu'ils mèneront du Tchad jusqu'à Strasbourg, libérée le 23 novembre 1944.



La symbolique de la Borne de Koufra :

Retracer visuellement, "l'historique voie de la 2^{ème} DB" naît de l'initiative de Mme LEBARBANCHON, Normandie Utah Beach et de la Fondation Philippe Leclerc De HAUTECLOQUE.

Dettwiller, présente sur cette célèbre route ne pouvait qu'en faire partie et fit l'acquisition d'une Borne, à son tour.

À L'AVANT figure une "Flamme" qui représente la Liberté ; en bas le "A", l'armée américaine de Patton ; les "Vagues", la voie

par laquelle nos libérateurs sont arrivés.

A L'ARRIÈRE est représenté l'emblème de la 2^{ème} Division de Blindés (2^{ème} DB).

SUR LES CÔTÉS, un flash code vous enverra directement sur le Site vous expliquant tout l'historique de la libération de la commune. Mais aussi un site pédagogique retraçant toute l'histoire de «Koufra à Strasbourg» .

Grand merci à tous les acteurs, tous les participants pour leur présence qui ont fait la réussite de cette cérémonie.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021



Comme chaque année, la commune de Dettwiller a rendu hommage à toutes celles et tous ceux qui sont tombés au cours de la Première Guerre Mondiale ainsi qu'à tous les morts pour la France.

Après le confinement de 2020, la commémoration de la signature de l'Armistice le 11 novembre 1918 s'est déroulée en présence du Maire, des Adjointes, des Conseillers municipaux et de nos citoyens qui se sont joints à ce moment de recueillement.

Se tenaient à leurs côtés, un représentant de la Gendarmerie, les sapeurs-pompiers et l'UMPS.

Le maire a fait lecture du message de Geneviève

DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Puis énuméré les soldats «Morts pour la France» de l'année écoulée.

Charlotte et Hugo, élèves au collège, ont ensuite accompagné le Maire pour le dépôt de la gerbe fleurie aux pieds du Monument aux Morts.

La cérémonie officielle s'est achevée par la Marseillaise et l'hymne européen, interprétés par la musique municipale. Le Maire, a ensuite invité l'assistance à partager le verre de l'amitié.





BIBLIOTHÈQUE

Reprise des activités et gratuité pour tous de la Bibliothèque Municipale
Et oui, c'est reparti depuis le mois d'octobre, les animations sont enfin de retour !!

Vous les attendiez, nous aussi ! Nous trépignions d'impatience de vous revoir et de vous retrouver si nombreux et nous vous en remercions !



Reprise des « Bébés lecteurs », le mercredi 06 octobre, nous avons chanté et conté des histoires sur le thème du dégoût, nous pouvons vous dire que le sujet a fortement inspiré nos mini lecteurs !

Nous avons eu la « **Soirée pyjama** » **le vendredi 22 octobre,** vous avez joué le jeu jusqu'au bout en venant en pyjamas, les coussins, les tétines et les doudous bien entendu étaient de la partie. 18 enfants qui auraient aimé écouter des histoires durant des heures...

S'en est suivi le **vendredi 29 octobre, de nos « Bouquineries et autres gourmandises »,** un agréable moment d'échanges, de rires (comme à son habitude) autour des nouveautés de la rentrée littéraire...

Et ce n'est pas fini, de nouvelles animations arrivent :

LE MERCREDI 15 DECEMBRE A 9H30

Bébés lecteurs « La surprise » et à 14H30 ATELIER BRICOLAGE DE NOEL (sur inscription)

LE VENDREDI 17 DECEMBRE A 20H00

Veillée de Noël avec la Compagnie Pois de Senteur "LE NOEL DES BONSHOMMES DE NEIGE" (sur inscription)

2022, sera sur cette continuité, dont un événement majeur le **6^{ème} Salon du Livre de Dettwiller** le weekend du **14 et 15 mai 2022.** Si vous connaissez des auteurs, n'hésitez pas à leur en parler, nous serons heureux de les accueillir.

Après le volet animation, nous sommes ravies de vous annoncer la **GRATUITÉ pour tous, à partir du 1^{er} janvier 2022.**

Nous vous attendons encore plus nombreux à venir vous inscrire dans votre bibliothèque, profitez d'une offre unique de romans, BD, albums, périodiques... et n'hésitez pas à faire un tour sur notre site internet www.bibliothequemunicipalededettwiller.fr.



« Lire un livre, ce n'est pas sortir du monde, mais c'est entrer dans le monde à travers une autre entrée. »

Fabrizio Caramagna

L'équipe de la Bibliothèque

LA BOURSE AUX JOUETS DE RETOUR



L'association **La Ligue de l'Espoir** organisait le **dimanche 28 novembre** sa bourse aux jouets et aux vêtements.

Cet événement permet de donner une seconde vie à des jouets, des vêtements ou des peluches, faisant le bonheur de nombreux enfants. Le bénéfice réalisé sera reversé à des associations, des structures œuvrant auprès des personnes malades.

Des étals bien remplis pour le plaisir des grands et des petits.



Furoshiki ...



Chaque année, lorsque l'on effectue ses cadeaux de Noël, la question du papier cadeau se pose.

Comment bien emballer les cadeaux avec le moins de déchets possibles ?

Le papier cadeau, lorsqu'il n'est pas du papier kraft, ne se recycle pas. Donc tous les emballages, une fois le paquet ouvert, seront jetés à la poubelle et auront un impact sur l'environnement.

Pour éviter cela, on adopte des réflexes pour moins de déchets pour Noël.

Comment emballer mes cadeaux de Noël sans papier ?

Si vous envisagez de réaliser un Noël zéro déchet, vous pouvez choisir d'emballer vos cadeaux avec les chutes de tissu : c'est la **technique japonaise du Furoshiki**.

Celle-ci nécessite de la créativité et vous permet d'emballer des présents de façon plus responsable, avec une touche personnelle. Pour ce faire, vous pouvez suivre les différents styles de furoshiki qui existent. Vous pouvez choisir des tissus sobres, à motifs, colorés, design, mais également neufs ou recyclés. Cette façon de faire vous offre une grande liberté, puisqu'elle est personnalisable. Vous offrez alors non pas un, mais deux présents, puisque le tissu peut être réutilisé.

Personnalisez vos paquets cadeaux !

Pour compléter votre présent, ajoutez au nouage un brin de lavande, des branches de sapin, une canne à sucre, un grelot, un petit mot, une photo. Cela fera plaisir à celui qui ouvrira son paquet !

Pour les enfants, vous pouvez glisser des bonbons, des chocolats, des figurines d'animaux.

À vous de jouer !





Le REPAS de NOËL des AINÉS victime de la crise sanitaire

En raison de l'évolution de la crise sanitaire liée au Covid-19 et des nouvelles restrictions décidées par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture, la commune a fait le choix de protéger ses aînés et de reporter l'édition 2021 du repas de Noël. Ce moment de convivialité tant attendu devait se dérouler le **dimanche 5 décembre**.

Toutefois, pour agrémenter votre fête de Noël, le **Centre Communal d'Action Sociale** vous offre un **colis gourmand distribué à partir de la mi-décembre**.

N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie, en cas d'oubli.

Nous souhaitons de Joyeuses Fêtes à tous nos seniors !

TROPHÉE QUALITÉ ACCUEIL

Mardi 23 novembre 2021 la Chambre du Commerce et de l'Industrie Alsace-Eurométropole a remis les trophées de l'Accueil 2021 aux commerçants et responsables d'entreprise.

La cérémonie a eu lieu au château des Rohan à Saverne.

Nous avons eu le plaisir de remettre le trophée Label Or à Loïc et son équipe.



À vos Agendas

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux,
Et le Conseil Municipal des Jeunes,

auront le plaisir de vous présenter leurs vœux
pour cette nouvelle année le :

**16 janvier 2022 à 17 h,
au Foyer Saint-Jacques,**

suivi du verre de l'amitié.

 **DETTWILLER**
RUSZNYILLER

pass sanitaire

